

DEC213339INSU

Décision portant nomination de M. Roger PONS aux fonctions de chargé de mission à temps partiel à l'INSU.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Roger PONS, ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du président-directeur général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi technique des programmes spatiaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Roger PONS demeure affecté à l'unité mixte de recherche UMR5277 intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et Planétologie (IRAP), dont l'adresse est : 9 avenue Colonel Roche - 31028 TOULOUSE CEDEX 4.

Article 2

Du 01/01/2022 au 31/12/2022 M. Roger PONS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Ouest (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27.10.21



Le Président-Directeur Général
Antoine PETIT